

DÉLIBÉRATION N° 2014-18 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Approbation de la possibilité pour le Cerema de se porter candidat en réponse
à l'appel d'offres du Conseil général de Meurthe-et-Moselle
relatif à l'assistance technique et géotechnique dans le domaine routier**

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema), notamment l'article 7 ;

Vu la délibération n°2014-13 du 11 juillet 2014 du conseil d'administration portant délégation de pouvoir au directeur général ;

Article 1

Le conseil d'administration approuve la possibilité pour le Cerema de présenter une offre dans le cadre du marché du Conseil général de Meurthe-et-Moselle concernant la réalisation de prestations d'assistance technique et géotechnique dans le domaine routier.

Il donne délégation au directeur général pour prendre tous actes relatifs à l'engagement du Cerema dans le cadre de cet appel d'offres, et il l'autorise à déléguer sa signature à certains de ses collaborateurs pour signer ces actes.

Article 2

En raison de la vacance de sa présidence, le conseil d'administration autorise Madame Christine Bouchet, représentante au sein du conseil du ministre chargé des transports, à signer la présente délibération.

Article 3

La présente délibération sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Délibéré par consultation écrite adressée aux membres du conseil d'administration le 6 novembre 2014.

Fait à Paris, le 17 novembre 2014

Pour le conseil d'administration,

Signé

Christine Bouchet